

Le RGPD effraie

■ Des grands journaux américains préfèrent perdre leurs lecteurs européens en ligne que d'investir dans la mise en conformité des sites.

Les internautes intéressés par la presse américaine auront eu la mauvaise surprise ce week-end de ne plus avoir accès aux "homepages" de leurs journaux ou sites favoris. C'est que, comme l'explique l'agence Bloomberg, pour certains des principaux journaux ou services en ligne américains, il est plus aisé de bloquer l'accès à... un demi-milliard de personnes que de se conformer au nouveau Règlement européen sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur vendredi. *"Malheureusement, notre site Internet est actuellement injoignable depuis la plupart des pays d'Europe"*, explique notamment le "Chicago Tribune" sur la seule page de son site accessible. C'est aussi le cas, explique encore Bloomberg, du "Los Angeles Times" ou du "New York Daily News". Ceci a aussi accru le nombre de sites de chaînes de télévision étrangères accessibles en ligne qui annoncent pour leur part que leur contenu fait désormais l'objet d'un géoblocage volontaire. Utile ? Oui, de leur point de vue, sachant que ces entreprises risquent, en cas de défaut, des amendes allant jusqu'à 20 millions d'euros ou à 4 % de leur chiffre d'affaires mondial. Mais, c'est oublier un peu vite que le cœur du problème ne se situe pas au niveau de la distribution de contenus vers les consommateurs européens. En effet, le RGPD vise spécifiquement la protection des données privées, et leur utilisation à des fins commerciales. Or, les sites américains disposent toujours dans leurs systèmes des données récoltées à propos des visiteurs européens...

P.V.C.